

Séance du lundi 28 janvier 2008

M. le Maire

Bilan 2007 de la Charte Municipale d'écologie urbaine et du Développement Durable.

Monsieur le Maire expose :

Lors du conseil municipal du 29 janvier 2007, la Charte Municipale d'écologie urbaine et du développement durable a été adoptée.

Autour de 4 axes stratégiques, 6 thèmes principaux ont été définis dégageant 66 actions dont une grande partie est réalisée ou en cours de réalisation.

Il convient donc, un an après le vote de cette charte, de dresser un premier bilan exhaustif reprenant l'ensemble des opérations, qui fait l'objet du récapitulatif joint.

Je vous remercie d'en prendre acte.

Bilan 2007 de la Charte Municipale de l'Écologie Urbaine et du Développement Durable

Communication en Conseil Municipal du 28.01.08

Adoptée en conseil municipal du 29 janvier 2007, **la charte de l'écologie urbaine et du développement durable** constitue le cadre de référence de l'action municipale.

Cette charte se décline, autour des 4 axes stratégiques suivants :

- faire des économies d'énergie et rechercher des solutions alternatives,
- préserver les ressources en eau,
- respecter les équilibres naturels,
- prévenir et mieux gérer nos déchets,

Ces axes stratégiques ont été déclinés en 6 thèmes et 66 actions (représentant 183 mesures concrètes) :

- Projet urbain durable et cadre de vie
- Nouvelles pratiques de gestion urbaine : propreté de la ville et gestion raisonnée du patrimoine végétal
- Eco construction, maîtrise des fluides énergétiques et énergies renouvelables
- Mobilité – Accessibilité
- Consommation éco responsable
- Education, sensibilisation et incitation aux pratiques du développement durable

Aujourd'hui après 12 mois d'engagement, un premier bilan peut être réalisé.

Sur un plan quantitatif, 8 des 12 actions de ce plan jugées prioritaires pour 2007 ont été réalisées au cours de cette année et 160 mesures concrètes sur 183 ont été engagées. Elles sont aujourd'hui ou réalisées ou en cours d'exécution.

Le bilan reprend d'une façon exhaustive les réalisations 2007.

Sur les 12 actions prioritaires 2007, les 8 actions qui ont été réalisées sont les suivantes :

- Création d'un éco-site exemplaire en matière de construction et d'aménagement urbain : le Jardin Botanique.
- Réduction de la consommation d'énergie des services municipaux de 5 %.
- Introduction des critères de développement durable dans la politique d'achat de la mairie (ex: produits d'entretien, papier recyclé, gestion des emballages, lampes basse consommation NTIC...).
- Réalisation d'une opération pilote d'utilisation de produits d'entretien des locaux municipaux 100% biodégradables.
- Tri du papier pour recyclage sur l'ensemble des 500 bâtiments municipaux, 250 points de collecte dès février 2007. Le papier recyclé représente actuellement 16,8% du total des déchets collectés.
- Signature le 29 juin 2007 d'une convention éducative et de son volet environnement avec l'Inspection Académique.
- Déchloration de l'eau des piscines municipales.
- Création d'un label « Commerçants artisans éco responsables » en partenariat avec la Ronde des quartiers: 96 signataires depuis avril 2007.

4 actions sont en cours de réalisation :

- Création d'un éco-quartier rive droite : délibération du 17 décembre 2007 pour la désignation d'un cabinet d'experts en éco aménagements
- Création d'une maison de l'environnement :
 - réalisation du cahier des charges par un programmiste à partir des 1^{ères} orientations définies par le Conseil Consultatif et participatif du Développement Durable pour la désignation d'une équipe de Maîtrise d'œuvre
 - Ouverture début mars 2008 d'un **site provisoire** au Jardin Botanique
- Réalisation d'un bilan hydrique pour diviser par 2 les prélèvements des services dans les nappes profondes: réduction atteinte de l'ordre de 20% en 2007.
- Etude du raccordement de l'Hôtel de Ville à la production géothermique de Mériadeck pour le chauffage des locaux

En ce qui concerne les autres mesures mises en oeuvre, nous pouvons citer les exemples suivants :

Objectif stratégique : Faire des économies d'énergie et rechercher des solutions alternatives

- Identifier les bâtiments susceptibles de recevoir une production d'eau chaude sanitaire et de panneaux photovoltaïques : *plus de 510 m² de panneaux solaires installés (piscine du grand Parc , Aire d'accueil des gens du voyage, Crèche Carle Vernet).*
- Eclairage public–Abaissement de tension : *1380 points lumineux changés (2006/2007).*
- Remplacer les points lumineux internes des bâtiments de la ville par des équipements plus performants : *lancement d'un marché public fin 2007 concernant 10 000 lampes basse consommation et 2000 blocs de sécurité à DEL.*
- Accroître de 10% les trajets domicile-travail et de 5% les trajets professionnels des agents par les transports en commun : *près de 1.200 abonnements Cité Pass aidés (soit ¼ des agents de la ville dans le cadre du PDE).*
- Réaliser 10 km supplémentaires d'itinéraire cyclable sécurisé (bande, piste, ...) : *11,3 km d'itinéraires sécurisés créés.*
- Installer 300 arceaux vélos par an en priorité à proximité des équipements et services publics : *495 arceaux posés sur voiries.*
- Remplacer les tubes à rayon cathodique par des écrans plats : *701 écrans plats installés.*

Objectif stratégique : Préserver la ressource en eau

- Réaliser le bilan hydrique de la ville : *réduction de 20% des prélèvements dans les nappes profondes.*
- Installer un dispositif de déchloramination de l'eau dans toutes les piscines : *réalisé.*
- Former les jardiniers à la gestion raisonnée : *plan de formation de 300 agents des espaces verts.*

Objectif stratégique : Préserver et respecter les équilibres naturels

- Augmenter le nombre d'arbres plantés hors renouvellement : *pour 1 arbre abattu, plus de 4 arbres sont plantés (ratios plantés / abattus = 4,22 soit 718 plantés pour 170 abattus).*
- Diminution de l'usage de désherbant en 2007 (pour un objectif «0 phytos» en 2012) : *diminution de consommation de 64% (en masse de produit pur)*
- Communiquer sur la biodiversité : « *Les orchidées au Jardin Botanique* », *4.500 visiteurs sur 2 jours.*

Objectif stratégique : Prévenir et mieux gérer les déchets

- Augmenter la part des déchets verts compostés : *100% des déchets verts sont compostés ou recyclés in situ ou au centre de la CUB (soit 1 300 t/an).*
- Maintenir et prévenir la propreté de la ville – multiplier le mobilier urbain : *1.000 corbeilles posées.*

Il faut ajouter que plus de 20 mesures réalisées ou en cours de réalisation consistent en des actions de sensibilisation et / ou communication (50% à destination des municipaux et 50% à destination des bordelais)

Certaines mesures ont par ailleurs été mises en attente, soit les partenaires extérieurs, les moyens ou les compétences requis ne permettent pas encore d'avancer, soit le chef de projet est difficilement identifiable, enfin quelques unes ont été abandonnées parce que celles-ci relèvent d'autres institutions ou par manque d'efficacité.

Sur un plan qualitatif la charte a permis de tester de nouveaux modes de fonctionnement des services. Ainsi certaines actions ont été testées sur un site pilote, une population cible ou sur une partie d'une activité ou sur les méthodes de travail.

Elle a permis aussi d'être un outil d'appréciation de la capacité des services de la Ville à travailler par projet. Devenant ainsi un outil nécessaire d'harmonisation des méthodes de travail en adéquation avec une démarche innovante et globale de la Ville en terme de management et de transversalité.

En ce qui concerne l'évaluation globale du plan d'action de la charte, de nombreuses actions ont atteint ou dépassé les objectifs fixés. Il s'agit principalement de celles qui visent la préservation des ressources en eau et la préservation des équilibres naturels.

Il faut toutefois noter que certaines actions restent très perfectibles. Il s'agit principalement de la collecte du papier avec un taux limité de 16%, ceci essentiellement pour des motifs d'organisation de ramassage, en voie d'amélioration.

M. LE MAIRE. -

Nous allons tout de suite attaquer le premier point de l'ordre du jour qui est le bilan de la charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons adopté cette charte lors de la séance du 29 janvier 2007 de notre Conseil Municipal, c'est-à-dire il y a tout juste une année presque jour pour jour.

Cette charte était articulée autour de 4 grands axes stratégiques :

Faire des économies d'énergie,

Préserver les ressources en eau,

Respecter les équilibres naturels,

Mieux gérer nos déchets

Ces grands axes se déclinaient en un certain nombre de thèmes et d'actions aboutissant à 183 mesures concrètes.

Après 12 mois de mise en œuvre que peut-on en dire ?

8 des 12 actions jugées prioritaires à court terme ont été engagées et réalisées au cours de cette année.

160 mesures concrètes sur 183 ont également été engagées.

Je ne vais pas vous en donner le détail exhaustif. Anne WALRYCK qui a suivi très attentivement ce dossier complètera mon propos. Je voudrais simplement citer les 8 actions sur les 12 prioritaires qui ont été réalisées.

Tout d'abord la création d'un site exemplaire en matière de développement durable, c'est le Jardin Botanique et ses serres en particulier qui fonctionnent bien et qui reçoivent beaucoup de public.

En second lieu la réduction de la consommation d'énergie des services municipaux. Une première étape de 5% a été franchie.

En troisième lieu l'introduction de critères de développement durable dans les achats de la mairie. Je pense aux produits d'entretien, au papier recyclé, à la gestion des emballages, aux lampes basses consommation.

Quatrièmement, la réalisation d'une opération pilote d'utilisation de produits d'entretien dans nos locaux municipaux, produits 100% biodégradables. Ceci a commencé à se mettre en place dans nos écoles.

Cinquièmement, le tri du papier dans des bâtiments municipaux. 250 points de collecte ont été mis en place dès février 2007.

Sixièmement, la signature le 29 juin 2007 d'une convention éducative et de son volet environnement avec l'Inspection Académique qui a abouti à un certain nombre de progrès d'ores et déjà dans les écoles en liaison avec la CUB et les associations.

Septième action, la déchloration de l'eau de piscines municipales.

Et enfin la création d'un label « Commerçants éco-responsables » en partenariat avec l'association La Ronde des Quartiers. On enregistre d'ores et déjà 96 signataires. Je vous

rappelle que ce label est accordé à des commerçants qui acceptent de respecter l'un des engagements de la charte qui leur est soumise.

Voilà donc ce premier bilan.

Plusieurs autres actions sont en cours de réalisation.

Nous allons examiner tout à l'heure la création de l'éco-quartier de la rive droite dans la ZAC Bastide Niel.

De même la création de la maison de l'environnement, de la maison éco-citoyenne que j'ai évoquée à plusieurs reprises est en bonne voie avec un site provisoire au Jardin Botanique, puis le site définitif sur les quais.

La réalisation d'un bilan hydrique pour diviser par 2 les prélèvements des services dans les nappes profondes. Nous avons déjà atteint -20% en 2007.

Et enfin l'étude du raccordement de l'Hôtel de Ville à la production de la géothermie de Mériadeck pour le chauffage de nos locaux.

Mme WALRYCK je vous cède la parole si vous souhaitez compléter ceci et nous dire quelles sont les prochaines étapes qui vont être franchies.

MME WALRYCK. -

Merci Monsieur le Maire.

Peut-être quelques compléments d'informations même si vous avez vu qu'était jointe à ce dossier la liste exhaustive de l'ensemble des 183 mesures qui donnent lieu à la déclinaison de ce plan d'actions qui se décline lui-même en 66 actions.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, vous l'avez souligné Monsieur le Maire, c'est l'engagement de 160 sur 183 mesures concrètes dans le cadre de cette charte. Donc un taux d'engagement à plus de 80%, ce qui est relativement bien.

L'appréciation de cette évaluation a été soumise au Conseil consultatif et participatif du développement durable qui s'est réuni à ce sujet le 7 janvier dernier.

On peut dire en termes de méthode que ce qui est intéressant c'est que la mise en place de cette charte municipale a permis à l'ensemble de nos services de travailler différemment, de travailler en toute transversalité, de façon décloisonnée, avec l'objectif de contribuer à ce projet. Donc une méthode assez innovante qui a permis de décloisonner.

Deuxième chose intéressante à noter c'est que dans les opérations qui ont été réalisées, ou dans celles qui n'ont pas été réalisées, vous avez une explicitation. En effet, un certain nombre d'objectifs ont été dépassés par rapport aux objectifs qui étaient prévus à l'occasion de l'année 2007, et en revanche un certain nombre d'opérations qui étaient envisagées feront l'objet d'une adaptation parce que nous nous sommes rendu compte après étude de faisabilité que ce n'était pas possible pour un certain nombre de raisons qui sont résumées dans le dossier que vous avez.

A souligner également, si je reprends les 4 objectifs de la charte, quelques opérations qui sont dans votre dossier.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Nous avons beaucoup avancé sur l'objectif lié à l'économie d'énergie et à la recherche de nouvelles solutions alternatives.

En effet, un certain nombre de bâtiments ont été dotés de panneaux solaires ou de panneaux photovoltaïques. C'est le cas d'un certain nombre de bâtiments scolaires, de piscines et de crèches : 510 m².

Vous aurez une délibération tout à l'heure qui porte sur un potentiel de 80.000 m², ce qui d'ailleurs sera une grande première nationalement puisqu'on sera la ville qui aura proposé le potentiel le plus important en panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics.

En éclairage public, on en avait parlé la dernière fois puisque nous avons pris une délibération dans ce sens, nous avons changé 1300 points lumineux à ce jour pour l'année 2007.

Nous remplaçons progressivement tous les points lumineux des bâtiments de la ville également dans un souci de performance énergétique, et puis évidemment de consommer moins d'énergie.

Nous avons – il y aura également tout à l'heure une délibération proposée dans ce sens – accru de façon très conséquente, de 10%, les trajets domicile / travail qui sont faits grâce au recours des transports en commun qui sont cofinancés par la ville, ce qui représente à peu près 30% aujourd'hui d'utilisation des transports en commun par les agents de la ville.

Nous avons également dépassé les objectifs liés au plan cyclable avec la réalisation de plus de 11 km d'itinéraires sécurisés cette année.

Egalement nous avons dépassé l'objectif en posant 495 arceaux supplémentaires sur les voiries pour accueillir les vélos.

Nous sommes à peu près à 30% aujourd'hui du changement du parc des ordinateurs de façon à disposer d'écrans plats cathodiques qui, comme vous le savez, consomment 50% d'énergie en moins.

Sur l'objectif de préservation de la ressource en eau, Monsieur le Maire l'a rappelé, nous avons réduit de 20% les prélèvements dans les nappes profondes et nous avons dépassé de façon conséquente les objectifs par rapport à la réduction de l'utilisation de l'eau pour les espaces verts.

Le dispositif de déchloration de l'eau dans les piscines, Monsieur le Maire en a parlé également, ça va nous permettre demain de récupérer 60.000 m³ d'eau qui pourront être réinjectés pour le lavage de la voirie.

La formation de notre équipe de jardiniers qui est extrêmement pilote et excellente en la matière, est en cours aujourd'hui.

Sur l'objectif de préservation et de respect des équilibres naturels, là aussi en termes de plantations d'arbres vous avez vu que le ratio est de 4,22, c'est-à-dire que chaque fois que nous sommes dans l'obligation d'abattre un arbre nous replantons plus de 4 arbres, ce qui représente 718 arbres plantés cette année.

Nous avons diminué de façon très conséquente l'usage du désherbant sur cette année. Nous sommes en diminution de 64%, ce qui fait, Monsieur le Maire, que l'objectif que

vous avez fixé d'arriver à 0% de produits phytosanitaires à l'horizon 2012 va être certainement devancé. Je pense qu'on arrivera à tenir l'objectif dès l'horizon 2010.

Sur la biodiversité vous avez vu tout ce qui est organisé autour du Jardin Botanique. Au rythme où vont les choses, sachant que la simple exposition sur les orchidées au Jardin Botanique a réuni 4500 visiteurs en deux jours, la base estimée serait de l'ordre de 100.000 visiteurs par an aujourd'hui, ce qui est absolument formidable comme progression.

Et enfin sur l'objectif prévenir et mieux gérer les déchets, aujourd'hui nous avons 100% des déchets verts qui sont compostés ou recyclés in situ ou au centre de la CUB, ce qui représente à peu près 1300 tonnes par an.

Et sur le maintien de la propreté de la ville et la multiplication du mobilier urbain, nous avons posé 1000 corbeilles supplémentaires cette année.

Donc ce plan est effectivement en bonne voie, mais ce que je voulais souligner c'est deux choses :

Premièrement, c'est d'abord la totale appropriation par les services de cette charte municipale d'écologie urbaine et du développement durable.

Et deuxièmement sur la méthode : la méthode que nous avons choisi de privilégier consiste à tester, à faire des opérations pilotes de façon à ce qu'il y ait une appropriation totale par nos agents avant que de ne généraliser les opérations. Et ça, ça marche. Nos collaborateurs, ensuite, s'appropriant la démarche deviendront les meilleurs ambassadeurs pour continuer dans ce sens.

Enfin, pour la suite de nos opérations, à l'issue de la première étape de la concertation qui s'est achevée le 19 janvier dernier, nous allons bien entendu engager une deuxième étape de concertation de façon à pouvoir arriver en fin d'année prochaine à un véritable Agenda 21. Cela va supposer de consolider les éléments de diagnostics, de continuer de développer cette concertation sur des sujets éminemment liés au développement durable qui ont été pour l'instant moins traités dans le cadre de la charte, c'est-à-dire tout l'aspect solidarité, économie solidaire, tout l'aspect lié à l'innovation et à la créativité dans le domaine du développement économique durable.

Et enfin il sera proposé au Conseil consultatif et participatif en février prochain d'avoir un bilan de la remontée de cette première concertation et de pouvoir définir ensemble quels seront les objectifs de la charte à prioriser pour l'année 2008 tout en tenant compte de cette concertation, et les actions d'accompagnement à un comportement plus éco-responsable de nos concitoyens.

M. LE MAIRE. -

Merci Mme WALRYCK. Je voulais juste rajouter que l'Airaq que vous connaissez bien, qui est une association indépendante qui surveille la qualité de l'air en Aquitaine, a diffusé en janvier 2008 le numéro 42 de ses bulletins dans lequel on lit :

« L'étude menée sur la place Pey Berland a mis en évidence, suite à la mise en service du tramway, une réelle amélioration de la qualité de l'air sur la place Pey Berland par rapport à la place Gambetta. »

Donc le diagnostic est tout à fait clair, la mise en service du tramway permet une bonne amélioration de la qualité de l'air dans le centre ville.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, ce premier bilan que vous nous présentez aujourd'hui, nous vous en remercions, c'est celui que nous avons effectivement découvert le 7 janvier au Conseil consultatif et participatif.

Je vous remercie de ce premier bilan qui montre une mobilisation de votre part et de vos services autour de la charte municipale d'écologie que nous avons votée le 15 janvier 2007.

Sur ce bilan, la plupart des actions déclarées concernent majoritairement la création de commissions, la réalisation de diagnostics d'évaluation. On ne va pas toutes les énumérer, sauf à faire trois remarques qui montrent les limites de ce bilan. Tout à l'heure Martine DIEZ aura également à faire d'autres remarques.

La première remarque concerne une action phare du Thème 1 : « Conditionner l'attribution de l'aide de la ville au titre de la surcharge foncière à la qualité durable des projets dans le cas des logements sociaux. ».

Vous notez que c'est réalisé à la suite de la délibération du 18 décembre 2006. C'est dans le cadre de l'Action 1.

J'ai donc repris tous les dossiers concernant une aide à la surcharge foncière qui est une action intéressante puisqu'on va donner des subventions à des organismes, subventions d'autant plus importantes que les critères environnementaux seront bien pris en compte. Donc c'est une action importante.

Aucun des dossiers n'a fait état des critères fixés par cette délibération. On le voit encore aujourd'hui puisque si vous regardez la délibération n°8 qui nous est soumise sur l'acquisition / amélioration d'un immeuble rue Lombard, il n'y a aucune référence aux critères de 2006. Aucune.

Ecoutez... Appeler « réalisée » une action pour laquelle on a voté un texte qui n'a jamais eu d'application ça me paraît un peu fort.

Second sujet : la charte des bonnes pratiques de la téléphonie mobile. Vous dites : « Appliquée depuis 2005, réactualisée en 2007 ». Bien entendu. Mais aucun élément d'appréciation n'a été communiqué à ce jour.

Vous deviez réunir une commission ad hoc. Encore une. Est-ce qu'elle s'est réunie ? On devait en faire partie, on n'a jamais été invités. Qu'en est-il des travaux de cette commission si elle a eu lieu ? N'y a-t-il eu alors aucune implantation d'antenne de téléphonie mobile dans Bordeaux depuis juillet 2007 ? Quand le bilan qui devait être effectué chaque trimestre sera-t-il fait ? Voilà un autre sujet.

Troisièmement : vous dites qu'il y a eu des économies d'énergie, une réduction de 5% dans les bâtiments municipaux. Est-ce 5% en volume ? Ce qui serait faible, puisque la plupart des collectivités se sont lancées dans un programme d'économie d'énergie avec des taux plus intéressants. Est-ce en valeur ? Ça, on ne le saura qu'en voyant le prochain compte administratif.

J'ai pris là 3 exemples. On pourrait en prendre bien d'autres.

Mais au-delà de chaque point analysé, votre démarche souffre de trois maux que nous avons signalés il y a un an lors du débat du 15 janvier 2007 : le manque d'exemplarité, le manque de volontarisme et le manque de moyens.

Cette charte d'écologie urbaine, elle a été en fait mise en place l'an passé, mais vous le savez bien, elle a été mise en place en grande partie pour des raisons électorales. Il faut se replacer dans le contexte politique de l'époque. Vous étiez en train de faire la campagne électorale de M. Nicolas Sarkozy avec le secret espoir, qui a d'ailleurs été confirmé, que sa victoire serait aussi votre victoire et que vous aviez ainsi des chances de rebondir au niveau national en vous axant sur ce domaine-là d'écologie urbaine.

(Brouhaha)

M. RESPAUD. -

Je n'ai pas dit que ça avait loupé. Ça a réussi en partie.

Compte tenu de ça vous nous avez octroyé cette charte. C'était bien joué. Mais c'était tard.

Monsieur le Maire, il y a un peu plus de 10 ans, en 95, quand vous êtes venu sur Bordeaux, vous auriez pu être exemplaire avec une telle charte.

La démarche de toutes les villes aujourd'hui, la démarche de toutes les collectivités, d'ailleurs, va beaucoup plus loin que des chartes d'écologie urbaine, c'est de mettre en place des plans climat, des Agendas 21 avec la participation et l'adhésion de la population. C'est-à-dire une démarche qui permet de s'intégrer dans ce vaste mouvement international, le Sommet de Rio, qui doit déboucher sur 40 engagements qui concernent non seulement le domaine environnemental, mais le domaine économique et le domaine social. Donc c'est une démarche tout à fait différente.

Vous allez nous dire : la prochaine étape ce sera l'Agenda 21. C'est certainement ce que vous allez nous dire. C'est-à-dire que vous êtes obligé de mettre votre retard dans votre futur programme électoral. C'est cela qui est la contradiction de votre démarche. C'est le premier point. Ce n'est pas une action exemplaire. Elle aurait pu l'être il y a 10 ans, elle ne l'est plus aujourd'hui.

Le second point que je voulais signaler c'est qu'à l'intérieur de cette charte vous dites toujours : Bordeaux, Bordeaux, Bordeaux. Mais il n'y a pas que ça. Il y a eu des avancées importantes bien sûr dans notre ville, mais il y a eu des avancées importantes dans notre région : l'adoption d'un plan climat, d'un Agenda 21, au niveau du département, au niveau de la Communauté Urbaine, au niveau des autres communes de l'Agglomération Bordelaise.

Quelle est par rapport à tout ça la valeur ajoutée de Bordeaux ? Voilà la question qu'il faudrait se poser. Car la bataille pour l'environnement c'est un peu comme les poupées russes qui s'imbriquent les unes dans les autres. Il n'y a pas que Bordeaux. Ce n'est pas le village d'Astérix, encore moins dans le domaine environnemental. Il y a Bordeaux à l'intérieur d'une Communauté Urbaine, à l'intérieur d'un département, d'une région, d'une nation.

C'est le second point qui manque. J'aurais bien aimé avoir un aperçu sur la prise en compte des autres plates-formes, de ce qui se fait dans les autres collectivités locales.

Enfin le troisième point : j'ai relu, à la lumière de ce que vous mettez, le budget et comment se manifeste dans notre budget de la ville la prise en charge du développement durable.

Ecoutez, j'ai été surpris. Vous l'avez peut-être fait vous aussi. Vous l'avez certainement fait, Mme WALRYCK. Finalement le développement durable dans notre budget c'est quoi ? 0,3 ou 0,4% du budget. C'est de cet ordre-là. C'est-à-dire que ça représente très très peu, sauf si on enlève la Maison de l'Environnement qui sera une action intéressante et que nous approuvons d'ailleurs.

Et la diminution du montant de l'investissement de la Ville de Bordeaux que nous avons constatée quand nous avons voté le budget est bien la preuve que la prise en charge du problème essentiel du développement durable n'est pas prise en compte.

Vous dites : Bordelais agissez ! On compte sur vous, il faut consommer mieux, il faut habiter mieux ! Mais la question que se posent les Bordelais c'est également : que fait la commune pour nous inciter à aller plus loin ?

Je vais prendre un seul exemple. On sait que dans la lutte contre les gaz à effet de serre ce sont les logements existants qui constituent le principal enjeu du développement durable et de la lutte contre l'effet de serre. Il y a donc là une urgence, car la plupart des logements ont plus de 30 ans sur Bordeaux.

Le grand chantier d'économie d'énergie dans le secteur résidentiel tertiaire doit donc être très rapidement engagé à partir de l'incitation de la commune. Il faut prendre le problème à bras-le-corps.

Vous faites par exemple des incitations financières en ce qui concerne le ravalement des façades pour aider les propriétaires, mais il faut en faire aussi chaque fois qu'on va vers des économies d'énergie et donc vers une réhabilitation énergétique du parc existant. Voilà par exemple une action qu'il peut y avoir.

On a déjà parlé du compostage ici. Dans le bilan qui nous est proposé il est également question du compostage des déchets de jardin. C'est une mesure qui est uniquement financée par la Communauté Urbaine. La Ville de Bordeaux ne fait que préparer les dossiers.

Dans d'autres communes on va beaucoup plus loin, Mme WALRYCK. Il y a des communes où on double ce qui est donné par la Communauté Urbaine, ce qui fait que l'apport des particuliers est véritablement incitatif. Or ce n'est pas le cas ici.

C'est la même chose pour les récupérateurs d'eau dont il n'est même pas question dans ce bilan.

Donc c'est vrai qu'ici on prépare les dossiers. On n'a pas fait de valeur ajoutée par rapport aux sommes qui sont données aux particuliers par la Communauté Urbaine.

En conclusion, ce que vous avez fait, Monsieur le Maire, c'est bien puisque avant il n'y avait rien. Donc on a commencé il y a un an le travail qu'on aurait dû commencer il y a dix ans. C'est bien mais c'est très insuffisant dans le défi environnemental qui est posé - nous aurons l'occasion de le redire - en fonction des trois axes que j'ai définis : absence d'exemplarité, absence de volontarisme, absence de moyens. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. MARTIN.

M. MARTIN. -

Monsieur le Maire, je voudrais dire à M. RESPAUD qu'il m'avait habitué à plus d'intégrité intellectuelle...

(Brouhaha)

M. LE MAIRE. -

Pas souvent...

M. MARTIN. -

M. RESPAUD, lorsque vous dites que ce dossier a été mis en place pour des fins électorales, je vous rappelle que vous avez participé avec nous à un séminaire qui mettait en œuvre cette charte en 2005. Nous étions loin des échéances électorales. Vous y avez participé avec tous les élus de l'opposition et tous les élus de la majorité.

Cette charte qui a été mise en place c'était une charte qui s'imposait aux services de la ville. C'était donc la première phase qui préfigurait la mise en place d'un Agenda 21, opposable celui-là à la population.

Nous considérons à l'époque qu'il fallait donner l'exemple nous-mêmes. Je crois qu'on y a réussi. Les résultats qu'a cités le Maire le démontrent.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN.

M. MAURIN. -

Ce bilan de charte intervient dans un contexte de Grenelle de l'Environnement avec, en quelques mots, des axes gouvernementaux parfois fortement contraires aux principes de développement durable. Je ne vais en citer que 3 :

Les nouveaux chantiers autoroutiers engagés sur notre pays, en particulier les doublements d'autoroutes.

Les aides fiscales au transport routier pour les marchandises.

Et parallèlement à ça, la suppression de 262 gares de fret SNCF.

Il est important de dire ça parce que c'est bien beau d'avoir une déclinaison locale d'un certain nombre de principes, mais lorsqu'au plus haut niveau ces principes sont bafoués par les actes, on est évidemment en position de se poser des questions.

Trois observations sur le document lui-même.

La première pour regretter l'absence du Lycée Horticole Municipal du Haillan comme vecteur possible et acteur de cette charte. Ce lycée a une spécificité propre à notre ville.

Nombre de nos jardiniers municipaux en sont issus. J'ai l'impression qu'il ne fait plus partie des priorités de votre action municipale, Monsieur le Maire.

Un exemple que m'a donné un des professionnels récemment : l'abandon dans son activité de tout ce qui est semis, boutures et production florale dans l'apprentissage des élèves au bénéfice de l'achat dans le privé désormais seul fournisseur.

Deuxième manque : il avait été évoqué il y a quelque temps par Mme VIGNE la perspective de la création d'un Centre de Recherche Formation Horticole en parallèle au lycée du Haillan, sur le lieu même du Parc Floral. Qu'en est-il ? Ce projet est-il toujours d'actualité, ou a-t-il été abandonné faute de perspectives et d'engagements financiers ?

Troisième observation. Concernant la convention éducative avec l'Education Nationale vous citez à juste titre l'intérêt des classes vertes et des classes découvertes. Elles ont énormément de succès notamment sur les projets à thématique environnementale. C'est bien. Mais ne pourrait-on pas mieux promouvoir, premièrement un nombre plus grand de classes bénéficiaires ? Je crois que cette année un nombre important de classes n'ont pas eu leur dossier retenu. Et deuxièmement ne pourrait-on pas mieux promouvoir au service de ces classes de la Ville de Bordeaux le centre qui est à mon sens sous-exploité de la Dune à Arcachon, qui est propriété municipale et qui pourrait pour un faible coût permettre aux élèves d'apprendre notamment tout ce qui concerne l'océan et le Bassin.

Voilà ces trois observations, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. -

Merci M. MAURIN.

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avant d'aborder plus exactement le sujet je voudrais vous répondre sur une observation que vous avez faite qui, à mon avis, mérite d'être sérieusement nuancée en ce qui concerne les taux de pollution sur la Ville de Bordeaux dont vous sembliez dans vos propos liminaires vous féliciter.

D'ailleurs dans le document qui nous est aujourd'hui soumis la Mairie de Bordeaux se félicite du fait qu'aucun déclenchement du seuil d'information et de recommandations pour l'ensemble des polluants recherchés, dont les particules fines, n'a eu lieu durant l'année 2007.

Ce débat intervient aujourd'hui de façon particulièrement opportune si l'on sait que très précisément ce matin un seuil a été déclenché par l'Airaq. Ça reste assez confidentiel dans la mesure où à mon sens seuls les initiés en sont informés, mais j'ai sous les yeux la dépêche de l'Airaq qui nous dit qu'effectivement aujourd'hui lundi 28 janvier 2008 nous avons un pic de pollution aux particules fines sur l'agglomération bordelaise.

Donc s'il n'y en a pas eu en 2007 il y en a en tout cas un aujourd'hui qu'a signalé l'Airaq aux initiés, c'est-à-dire à ceux qui sont reliés à son serveur, ce qui nous impose à nous, Monsieur le Maire, ce qui vous impose à vous, Mairie de Bordeaux, une politique d'information.

J'ai voulu vérifier, mais un peu sommairement, pour savoir si les panneaux municipaux avaient relayé ou non cette pollution. D'après mes informations, mais qui sont

extrêmement parcellaires, nous n'avons pas fait la tournée des pics de pollution, je ne crois pas qu'une information ait été donnée aux Bordelais sur ce pic de pollution.

Vous savez comme moi sans doute que les pollutions aux particules fines sont particulièrement dangereuses. Les particules fines sont les plus difficiles à détecter. Elles contiennent souvent des particules à dominante cancérigène. Elles imposent aux populations concernées d'éviter les efforts physiques soutenus, d'éviter également de faire un feu de cheminée dans les demeures. Elles recommandent également d'éviter d'utiliser les véhicules à moteur, et un certain nombre de recommandations qui à mon avis répondent à la gravité de la situation.

C'était pour compléter vos propos par trop optimistes, Monsieur le Maire. Certes, en 2007 il n'y a pas eu de pic de pollution notamment aux particules fines, mais nous démarrons, j'ai envie de dire, bien mal l'année 2008, puisque aujourd'hui précisément ce seuil de pollution a été dépassé et que seuls quelques administrés en ont été informés.

Cela signifie que même si, comme vous l'indiquez, le tramway a eu des conséquences bénéfiques sur le taux de pollution dans la ville et dans l'agglomération, la bataille est loin d'être gagnée. Je pense que dans ce domaine-là il faut bien se garder de tout satisfecit pour le moins prématuré.

J'en viens maintenant au sujet qui nous est aujourd'hui proposé.

Ne comptez pas sur moi pour refaire le débat que nous avons eu au mois de janvier 2007 à plusieurs reprises sur cette charte municipale d'écologie urbaine. Je vous dirai quand même en deux mots les critiques que nous avons faites à l'époque essentiellement sur la méthode.

D'abord ça intervenait tardivement, effectivement, à une année de la fin d'un mandat.

Ensuite ce n'est pas un Agenda 21. Je me rappelle très bien - je parle sous le contrôle de Hugues MARTIN - lorsqu'en séminaire municipal nous avons évoqué cette possibilité de charte municipale nous vous avons dit effectivement que c'est une bonne chose, mais que ce n'est pas un Agenda 21. Nous vous disons : pourquoi ne faites-vous pas un Agenda 21 alors que toutes les villes, toutes les agglomérations comparables à Bordeaux depuis des années, certaines depuis une dizaine d'années déjà, ont adopté des Agendas 21 ?

Vous avez refusé cette méthode. Vous semblez en découvrir aujourd'hui les bienfaits en nous disant : ça débouchera sur un Agenda 21 ; certes, mais ce n'est pas un Agenda 21, ce n'est même pas la première partie d'un Agenda 21, c'est simplement une charte municipale d'écologie urbaine. C'est ce que faisaient les communes comparables à Bordeaux il y a de cela une dizaine d'années.

Nous avons dénoncé lors de ce débat de janvier 2007 le manque d'ambition que vous vous assigniez alors en nous proposant cette charte municipale. Je dois avouer que la lecture du document qui nous est aujourd'hui soumis ne fait que nous conforter dans cette opinion qui à l'époque était peut-être prématurée mais qui ne l'est certainement plus aujourd'hui. C'est effectivement un petit état des lieux. Ce sont quelques bonnes mesures. Ne comptez pas sur moi ici pour dire que rien n'a été fait. Naturellement des choses que nous approuvons totalement ont été faites durant cette année. Mais ce n'est pas à la hauteur de l'ambition qu'une ville comme Bordeaux doit avoir sur le terrain du développement durable.

Je prendrai quelques exemples.

Un premier exemple. Je m'attendais très honnêtement à trouver au moins dans ce document, si ce n'est des opérations réalisées, au moins des diagnostics. Nous avons envisagé ensemble un certain nombre de diagnostics qui sont préalables à la mesure que l'on peut faire de l'efficacité des mesures adoptées par la ville.

Ce diagnostic passe d'abord par un bilan carbone. J'ai cherché dans le document si un bilan carbone avait été fait. Non. Il n'y a toujours pas de bilan carbone au niveau de la Ville de Bordeaux. Il ne s'agit pas de faire uniquement un bilan carbone des bâtiments municipaux, il s'agit de faire ce qui est possible ailleurs. Pourquoi ça serait plus compliqué de faire à Bordeaux un bilan carbone reflétant l'ensemble de l'empreinte écologique de la ville ? Nous n'avons toujours pas en main un tel document qui me semblerait crucial pour pouvoir juger de la pertinence des progrès accomplis ou non par la ville sur ce terrain-là.

Je note aussi qu'en ce qui concerne les diagnostics thermiques la Ville de Bordeaux ne s'est pas donné les moyens de réaliser des diagnostics thermiques ou des bilans énergétiques.

Vous aviez indiqué, lorsque vous nous avez présenté la charte, que serait produit le bilan énergétique annuel des 500 bâtiments qui composent le patrimoine bâti de la ville, on attend ce document.

On attend également le bilan CO2 qui avait été annoncé. Vous nous indiquez qu'il est en cours, mais on aimerait bien qu'il soit réalisé dans les meilleurs délais. A mon sens il aurait pu être fait pour qu'on puisse aujourd'hui sérieusement en discuter.

Donc également au niveau du diagnostic thermique que vous nous annoncez, vous prenez l'engagement de réaliser un diagnostic technique des bâtiments communaux et d'évaluer le coût des améliorations, mais à ce jour il y a eu un diagnostic thermique réalisé sur le Conservatoire et il y a une consultation en cours pour une vingtaine de bâtiments, ce qui représente 4% des 500 bâtiments municipaux.

Reconnaissez que sur ce terrain-là nous sommes bien en-deçà des objectifs initialement fixés lorsque nous avons pu discuter il y a un an de cette charte municipale d'écologie urbaine.

Elle manque aussi, je tiens à l'indiquer, d'un certain nombre d'éléments quantifiés ou quantifiables qui nous sont indispensables pour apprécier l'efficacité des mesures prises.

Quand ça vous est favorable vous indiquez des ratios, quand ça ne vous est pas favorable nous n'avons aucun chiffre d'éléments de comparaison.

Par exemple pour faire simple et pour ne pas être long, vous vous félicitez des surfaces d'espaces verts durables. Vous nous dites que vous avez réalisé 15.000 m² d'espaces verts durables et que nous sommes aujourd'hui à 37.000 m² d'espaces verts raisonnés créés, sans nous dire quel est le ratio par rapport à la totalité des espaces verts de la ville. On pourrait penser qu'on peut faire en sorte que tous les espaces verts de la ville soit des espaces raisonnés. Ce n'est quand même pas un challenge insurmontable.

Donc vous vous félicitez des 37.000 m². Si vous les comparez aux 600 ha d'espaces verts municipaux cela ne fait même pas 1% d'espaces verts qui sont actuellement classés en surfaces raisonnées. Vous reconnaîtrez que cela manque très sérieusement d'ambition.

J'en viens maintenant à l'éclairage public.

Vous savez comme moi que l'éclairage public est responsable de 40% de la consommation d'électricité de la ville. Vous vous félicitez du fait que 1380 points lumineux ont été changés en 2006 / 2007. il faudrait savoir sur combien. Combien la ville gère de points lumineux ? Pour qu'on apprécie vraiment l'efficacité d'une telle mesure il faudrait que vous nous disiez : c'est 1380 sur... Je n'en sais rien.

L'avantage d'un Agenda 21 c'est que tout est quantifié. J'ai eu la curiosité d'aller voir l'Agenda 21 de la Ville de Toulouse. L'éclairage public de Toulouse c'est 64.000 foyers lumineux. Je ne sais pas combien il y en a à Bordeaux. C'est vrai que pour apprécier l'efficacité de cette mesure nous sommes en droit de vous demander quel est le pourcentage d'efforts qui ont été réalisés par rapport à l'éclairage public de la ville.

Même type de critique lorsque vous nous parlez de la réduction des véhicules appartenant à l'administration municipale. Vous dites qu'il y a une réduction nette de 18 véhicules au titre de l'année écoulée. Sur combien de véhicules ? Je crois que c'est 400 véhicules. C'est-à-dire que ça représente à peine 5% de la flotte municipale. Là aussi vous conviendrez que lorsqu'on effectue une comparaison elle n'est pas forcément à la hauteur de l'enjeu.

Egalement en ce qui concerne le tri sélectif. Vous ne nous parlez que du tri sélectif de la Ville de Bordeaux. Monsieur le Maire, n'ayez pas peur de mettre votre nez de maire dans le tri sélectif de Bordeaux organisé par la Communauté Urbaine, et j'ai envie de dire par M. CAZABONNE.

Si la Ville de Bordeaux arrive un peu à organiser son tri sélectif, convenez avec nous que le tri sélectif sur la Ville de Bordeaux est non seulement excessivement en retard, et qu'en plus les dernières opérations réalisées ne sont pas la meilleure réussite du genre. J'espère que vous en conviendrez.

Je ne veux pas multiplier les exemples qui font que, même par rapport aux objectifs que vous vous êtes initialement assigné, la charte que vous nous présentez aujourd'hui ne présente pas un bilan mirobolant.

Lorsque certaines opérations sont à peine envisagées, je pense par exemple à l'éco-quartier de Bordeaux-Lac, vous le mettez dans la colonne « réalisé » au motif que nous nous lançons à peine dans ce type d'opération. Dites que c'est programmé, mais ne dites pas que c'est réalisé. Or si on regarde votre bilan vous considérez que ce type de mesure est déjà réalisé, ce qui vous amène effectivement à un taux de réussite de 80% dont vous paraissez vous féliciter.

Je ne veux pas être trop long bien que le sujet soit important et intéressant surtout dans la période préélectorale que nous connaissons.

Je vous reproche essentiellement, Monsieur le Maire, de ne pas vous être d'emblée doté d'un certain nombre de critères d'évaluation précis qui aujourd'hui nous interdisent d'évaluer très sérieusement la pertinence de ce document.

Vous le savez, Monsieur le Maire, on ne se contentera pas dans ce domaine-là d'un certain nombre d'obligations de moyens. Notre pays est tenu, ne serait-ce que par ses engagements internationaux, à un certain nombre d'obligations de résultats. Pour ne citer que les résultats de la Commission Européenne, la semaine dernière la Commission Européenne nous a demandé de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 14% par rapport aux émissions de 2005. Est-ce que vous pensez que ce type de document est en mesure de nous aider à réaliser la part d'efforts que nous avons déjà accomplis ? Est-ce

que vous pensez que vous allez pouvoir longtemps vous dispenser de chiffres précis, c'est-à-dire d'obligation de résultats ?

Nous ne nous contenterons pas d'obligations de moyens qui sont les vôtres. Nous vous demandons, Monsieur le Maire, et c'est tout le sens d'un vrai engagement au profit du développement durable, un certain nombre d'obligations de résultats qui eux seuls sont à la hauteur des engagements nationaux et internationaux de notre pays, et qui eux seuls sont à la hauteur du péril climatique que nous avons à affronter.

Un dernier mot, Monsieur le Maire. C'est aujourd'hui le bilan d'une charte qui a un an. Nous voulons bien être indulgents en pensant qu'effectivement la Ville de Bordeaux après des années de votre mandat commence à peine à se soucier de ce problème d'écologie urbaine. Nous considérons en tout cas que ce bilan n'est pas seulement le bilan d'une année de la charte d'écologie urbaine, mais c'est simplement le bilan d'une mandature, voire de deux mandatures sur le terrain de l'écologie, et vous conviendrez avec nous, Monsieur le Maire, qu'à la lueur de ce seul document le bilan est plutôt maigre.

M. LE MAIRE. -

Mme DIEZ.

MME DIEZ. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la boulimie écologique semble marquer la fin de cette mandature.

Au vu de toutes les actions réalisées, en cours, ou simplement programmées, la municipalité a établi un plan d'actions, plus exactement un plan de bataille écologique. C'est vrai qu'il y a urgence.

Notre ville est-elle plus armée que les autres pour partir seule au combat alors que la plupart des grandes villes ont adhéré à l'Agenda 21, qui, en plus de définir les actions à mener, permet une concordance avec les actions des autres municipalités ?

Le Conseil Général a déjà adopté cet agenda.

Dans la multiplicité des actions décrites je n'irai pas contre la pertinence de la plupart d'entre-elles. Je ferai néanmoins quelques remarques.

Tout d'abord, les études réalisées ne doivent pas rester à usage interne. Le diagnostic des terrains pollués doit faire l'objet d'une carte accessible à tous.

En ce qui concerne les nuisances sonores, le bilan que nous pouvons établir aujourd'hui serait de toute façon obsolète si l'on tenait compte par exemple de l'étude d'impact sonore provoqué par la circulation sur le futur pont Bacalan-Bastide.

Il est question de doter de double vitrage les immeubles des quais et ce jusqu'au Pont de pierre. Les riverains devront-ils vivre fenêtres fermées même en été ?

D'autre part, en ce qui concerne les déchets, la prise de conscience des particuliers passe par le tri sélectif et le compostage individuel. A ce jour seulement 20 dossiers ont été acceptés, ce qui est infime.

Je vous rappelle que la municipalité a reçu mandat de la Communauté Urbaine pour développer le compostage individuel. Une campagne de communication à hauteur de celle qui a été faite concernant le code de la rue pourrait être envisagée.

Beaucoup de ces actions concernent les bâtiments dans les activités de la municipalité. Il serait temps maintenant de passer à la vitesse supérieure et d'encourager l'ensemble de nos citoyens bordelais à adopter une bonne méthode concernant le développement durable.

M. LE MAIRE. -

M. COLOMBIER.

M. COLOMBIER. -

Monsieur le Maire, tout d'abord la réflexion de Hugues MARTIN tout à l'heure sur le séminaire de 2005 prévoyant cette charte m'amène à reconnaître que c'était une bonne initiative. Il était alors Maire transitoire, certes, mais ce fut la preuve de la mise en application de ce qu'on peut appeler la démocratie participative, du moins déjà entre élus. Je dois dire que vous ne l'avez jamais mise en œuvre avant et que vous ne l'avez pas remise en œuvre après.

Ne prenez pas cela comme une attaque politicienne, mais je pense que ceci aurait été une bonne chose et ça faciliterait peut-être la communication et la compréhension d'un certain nombre de dossiers d'importance dans cette commune.

Il est toujours très difficile de passer après moult orateurs car on risque évidemment de répéter ce qu'on a dit avant vous.

Donc très rapidement je remarquerai d'abord - ce n'est qu'un constat ; je ne pouvais malheureusement pas être présent la dernière fois - que le budget du développement durable dans le budget municipal est quand même bien faible.

Je résumerai ce bilan très rapidement. Trop d'actions à la fois. Je vous l'avais dit il y a un an lorsque vous avez présenté cette charte. Je crois qu'il fallait, je me permets de vous le répéter, sérier quelques priorités importantes mais à concrétiser plus vite, et donc financièrement et concrètement de manière beaucoup plus forte.

Je rappelle : 66 actions, 100 mesures. Où en sommes-nous ?

Je ne dis pas qu'il fallait tout faire en un an, bien entendu, mais nous assistons avec ces 23 pages chiffrées, cataloguées, à une pluie de mesures pour certaines encore à l'étude et pour d'autres en début d'application. Et du fait du retard pris par ce catalogue de mesures nous arrivons aujourd'hui à l'ébauche - je dis bien à l'ébauche - de la réalisation de cette charte en fin de mandat.

Quel bilan exact et chiffré des bâtiments municipaux ? On l'a dit avant moi : rien.

J'ai l'impression, Monsieur le Maire, que ce bilan bien maigre nous est donné car nous sommes en effet à la veille d'échéances électorales et qu'il faut bien quand même rendre compte. Et puis je crois que dans les péripéties de ce début de campagne électorale ce qui est à la mode c'est de faire la « danse du ventre » devant les élus Verts et d'être plus écologiste que les écologistes.

Quoi qu'il en soit, je prends un autre exemple, celui de la sensibilisation. Un plan de formation dans les écoles : rien. Non réalisé. Je pense qu'on aurait pu pour démarrer prendre de simples mesures vis-à-vis des petits, des mesures de bon sens : éteindre l'électricité, ne pas laisser le robinet d'eau ouvert... Rien ! En plus d'un an, rien du tout.

Le tri sélectif, des quartiers entiers ne sont pas fournis en conteneurs à papier. Je vous en ai fait à plusieurs reprises la remarque.

On m'objectera pour finir, car je ne vais pas redire ce qui a été dit avant moi, que selon qu'on est placé d'un côté ou de l'autre on peut considérer que le verre est à moitié plein ou à moitié vide. Bien sûr. Mais là, Monsieur le Maire, le verre est plein au plus à 15 ou 20% des objectifs que vous vous êtes donnés au bout d'un an. Il suffit de reprendre les procès-verbaux.

Je crois très honnêtement : « peut vraiment mieux faire ». Ce très maigre bilan n'est pas à la hauteur de votre conversion écologique canadienne, assez récente c'est vrai, mais brandie haut et fort. Et là, vraiment, Monsieur le Maire, c'est la déception.

Je crois que c'est la déception, bien sûr sur les bancs de l'opposition, mais aussi parmi de nombreux Bordelais. On avait cru en effet que Bordeaux prendrait un tournant. Je rappelle quand même que placés comme nous le sommes sur l'échiquier national il me semble que Bordeaux aurait pu avoir non seulement une ambition plus grande, mais surtout une réalisation plus grande des mesures que vous nous proposiez il y a un an. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. GAÜZERE.

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis vraiment très étonné du comportement de certains de nos élus de l'opposition.

Je voudrais d'abord dire à M. COLOMBIER qu'il ferait mieux de parler des choses qu'il connaît et pas de celles qu'il ne connaît pas et de ce qui se passe dans les écoles.

Je voudrais dire à M. HURMIC qu'il pêche quelques fois par pensée, quelques fois par action, mais souvent par omission.

Vous avez parlé tout à l'heure des surfaces vertes durables. 15.900 m² ont été mis en place sur 37.273 m² d'espaces verts raisonnés créés. Cela veut dire qu'il y en a déjà un tiers. Alors, si on voulait mettre en place tous les gazons dans les jardins, bien sûr on est un peu faible au bout d'un an.

J'aurais au moins aimé entendre dire, M. HURMIC, que 100% d'herbicides non rémanents ont été utilisés dans nos parcs et jardins depuis maintenant deux ans. Ça c'est un point positif.

M. LE MAIRE. -

Mme WALRYCK.

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, en entendant ces propos je voulais réagir.

Je suis d'abord extrêmement étonnée de ce que j'ai pu entendre dans la bouche de M. RESPAUD et de M. HURMIC, car nous avons quand même une instance dont la création avait été proposée par Pierre HURMIC qui est précisément le Conseil consultatif et participatif, dont je vous rappelle que les trois missions étaient :

Premièrement d'être une boîte à idées et de pouvoir, au travers de l'ensemble des institutions qui sont parties prenantes, et non seulement les élus de Bordeaux dans toutes leurs sensibilités, faire un état des lieux et un échange sur les projets de façon à ce qu'ils soient complémentaires.

Donc tout ce qui a pu être dit sur ce que faisaient les uns et les autres, nous en avons évidemment complètement conscience et nous travaillons ensemble dans le même sens.

Deuxièmement, je suis très étonnée, parce que la deuxième mission de ce Conseil consultatif et participatif est précisément l'évaluation de la charte municipale de l'écologie urbaine et du développement durable. Or nous avons eu une séance spécifiquement consacrée à cela. Nous avons pendant le temps de cette séance travaillé sur la restitution de cette évaluation et je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu la moindre proposition, la moindre réclamation, la moindre observation ni durant cette réunion, ni d'ailleurs par la suite. Donc je suis un peu étonnée de ce que j'entends aujourd'hui.

Troisièmement, sur ce que M. RESPAUD propose, la commission liée à la convention que nous avons signée avec les trois opérateurs de téléphonie mobile. Effectivement, une commission ad hoc doit se réunir.

Je rappelle que sur l'ensemble d'une année nous avons 4 à 5 réclamations qui nous sont faites, que ces réclamations donnent lieu à des bilans qui sont effectués par des organismes indépendants dont les résultats sont envoyés aux consommateurs qui ont déposé une plainte, et qui nous arrivent également.

Nous avons par ailleurs eu des réunions ces derniers temps avant de réunir cette commission, où, bien entendu, l'opposition, à sa demande sera représentée. Nous pensons même élargir ce cercle à des associations qui n'ont pas la même vision des choses que celle que nous avons pu avoir jusqu'à maintenant.

Je vous rappelle que notre position, qui est celle d'ailleurs de la plupart des villes qui ont signé une charte aujourd'hui, se fonde sur une charte proposée par l'Association des Maires de France sur le modèle qui a été recommandé par l'Union Européenne dans le cadre de l'application des Directives Européennes en ce sens-là, et que les seuils que nous avons repris dans cette convention sont les seuils qui sont appliqués par notre ville.

Néanmoins nous avons bien tenu compte des différentes études un peu plus récentes. Vous avez peut-être vu dans le Monde paraître il y a une quinzaine de jours un écho un peu différent. Il y a des études autres que les études de l'OMS par exemple, qui aujourd'hui attirent l'attention sur les effets potentiels. Donc nous sommes très attentifs à cela, et nous avons bien entendu l'intention dans cette commission de pouvoir avoir des points de vue qui soient un peu alternatifs à ceux qui sont aujourd'hui les plus couramment pris en compte dans ces analyses.

Sur les autres points que vous avez soulignés : la problématique de la surcharge foncière pour les propriétaires effectuant des travaux. Quand on met « réalisé » il s'agit d'une étude. Nous avons demandé à nos services de se pencher sur cette mesure qui permettrait de rendre accessible aux gens qui sont les plus démunis la réalisation de travaux dans leur logis de façon à le rendre plus efficace énergétiquement. Or, il n'est pas possible pour la ville de prendre ce type de mesure et nous sommes en train de regarder

toutes les autres possibilités qui permettraient d'alléger la charge pour les propriétaires dans ce sens-là.

Sur ce qui a été dit sur les points lumineux. Pour répondre à Pierre HURMIC, nous avons 27.000 points lumineux aujourd'hui dans la ville, et nous sommes passés à 18.000 points lumineux à basse consommation énergétique à ce jour. Ce qui fait qu'il nous reste 9.000 point lumineux à changer, ce qui sera fait en 2008. Nous l'avions évoqué lors d'une précédente délibération.

Enfin sur ce qu'a dit M. COLOMBIER sur la sensibilisation et la déception, de votre point de vue, des Bordelaises et des Bordelais par rapport à ce que nous faisons ici, nous n'avons évidemment pas le même point de vue. D'ailleurs nous l'évoquerons lors du prochain Conseil Municipal. Les 4000 Bordelaises et Bordelais, les acteurs économiques et l'ensemble du milieu associatif que nous avons vus tout au long de ces derniers mois, je peux vous dire qu'ils ne portent pas le même discours que celui que vous portez. Et ils sont tout à fait volontaires pour être davantage acteurs et tout à fait conscients des efforts que nous souhaitons bien entendu poursuivre.

Dernier point sur la méthode, par rapport à ce qui a été dit sur l'Agenda 21, ou pas. Sachez que nous avons pris un certain nombre de mesures ici qui sont examinées par des instances nationales de labellisation de différentes démarches, y compris l'Agenda 21, qui trouvent que précisément ce qu'on fait à Bordeaux est absolument intéressant dans la méthode, que cette méthode qui consiste à tester, à faire qu'il y ait une exemplarité d'abord de nous-mêmes avant de se tourner vers les autres est tout à fait intéressante. Nous commençons, d'ailleurs Monsieur le Maire le sait bien, à avoir tout un tas de villes qui viennent voir ce que nous avons fait de façon à s'engager dans une démarche comparable à la nôtre.

M. LE MAIRE. -

Merci Madame.

Je voudrais d'abord féliciter Anne WALRYCK pour la façon dont elle s'est engagée dans ce combat avec beaucoup de conviction et beaucoup d'efficacité.

Je voudrais aussi féliciter nos services qui ont mis beaucoup de cœur à l'application de notre charte et qui ont obtenu de très bons résultats.

Alors, il y a le bavardage écologique, qui est une grande spécialité y compris dans cette assemblée, et puis il y a l'action.

Bordeaux est très bien placée en ce qui concerne les transports. Aucune autre ville, aucune autre agglomération n'a construit 45 km de tramway en moins de 10 ans. Ceci s'est fait sous ma présidence : 95, 97 et la suite.

Il y a tout lieu d'en être fier. C'est une réalisation collective bien entendu, tout le monde s'y est mis, mais en ce domaine-là nous sommes exemplaires.

La Ville de Bordeaux a accompagné cette politique de transport exemplaire par une politique de vélo qui vient de lui valoir la « Marianne d'Or » de la première ville cyclable de France. Cela se passe de commentaires.

Quant à la qualité de l'air, il ne faut pas déformer les faits. L'information que nous avons reçue de la préfecture n'est pas, contrairement à ce qui vient d'être dit, le déclenchement

du seuil d'alerte. Nous sommes en dessous du seuil d'alerte. Donc il ne faut pas raconter d'histoires.

Ce qui a été déclenché c'est le seuil d'information et de recommandations. Nous l'avons reçu à 12 h 22. Le message était en ligne sur les 17 journaux électroniques de la Ville de Bordeaux dans les instants qui ont suivi.

Alors, on a beau être en campagne électorale, il ne faut pas raconter des histoires et déformer la vérité.

Cela dit, bien sûr nous ne sommes pas exemplaires en tout. La façon dont en ce moment l'extension du tri sélectif se fait à Bordeaux me préoccupe beaucoup. Je viens d'ailleurs d'écrire au Président de la Communauté Urbaine car il y a une dégradation évidente du service au fil des années. Ceci devient de moins en moins acceptable. La collecte n'a pas été assurée dans Bordeaux centre samedi dernier, ce qui fait que samedi, dimanche et lundi la ville était dans un grand état de saleté. Je rappelle que c'est la responsabilité de la Communauté Urbaine dont je n'assume plus la présidence. Donc là-dessus nous avons c'est vrai des progrès à faire, et nous allons continuer.

Mme WALRYCK a évoqué tout à l'heure la phase suivante. Elle a été déclenchée au mois de septembre dernier. J'ai rarement vu dans une ville une aussi forte mobilisation. Y a-t-il eu ailleurs dans la Communauté Urbaine 5 conférences rassemblant chacune 400 à 500 personnes avec des orateurs du niveau de Martin Hirsch, de Jean-Marie Pelt, de Jean-Marc Jancovici, de Hubert Reeves ou de Anne Lauvergeon qui est venue animer un débat très riche, très conflictuel naturellement, mais très intéressant sur la politique énergétique.

Ça c'est de l'information et ce n'est pas du baratin.

Deuxièmement, nous avons organisé des ateliers du développement durable dans chaque quartier de Bordeaux. Cela a été passionnant même si ça n'a pas été très médiatisé, mais c'est sans doute notre faute.

Chaque fois on a vu venir des groupes de personnes extrêmement motivés, ce qui nous a permis le 19 janvier dernier d'organiser le grand atelier éco-citoyen à l'Athénée municipal où pendant une journée entière on a discuté de ces problèmes. Et je peux vous dire que le soir les gens étaient emballés. Ils se sont dit qu'en la matière nous avons donné un exemple de démocratie participative vraiment de haute qualité.

Et nous allons maintenant passer à l'élaboration de cet Agenda 21 qui ne se fait pas en claquant des doigts ou en lançant des phrases en l'air. Parce que les Agendas 21 qui sont du pipeau, j'en connais... Ça, j'en connais. Et puis il y en a des sérieux qui ont été bien préparés.

Nous allons faire un Agenda 21 sur 4 grandes thématiques :

Comment se déplacer autrement. Nous avons déjà marqué beaucoup de points en la matière. Je l'ai dit tout à l'heure, il n'y a aucune ville, aucune agglomération qui a fait 45 km de tramway en moins de 10 ans, aucune, et réussi la bataille du vélo comme nous l'avons réussie. Il faut aller plus loin.

Troisième phase du TCSP, avec en particulier la liaison transversale qui ira du Lac jusqu'aux Bassins à Flots en passant sur le pont Bacalan-Bastide, qui desservira la rive droite jusqu'au passage Tregey et à Floirac. Ça c'est un projet majeur pour la prochaine mandature de la Communauté Urbaine et de la Ville.

Ensuite, développement du vélo. Nous allons vous rendre compte tout à l'heure du lancement d'un appel d'offres pour venir compléter notre système de vélos gratuits par un système de vélos à la demande.

Troisièmement, nouveau comportement de déplacement, je compte lancer dans chaque école une incitation aux associations de parents d'élèves pour qu'elles se lancent dans le covoiturage et dans le ramassage à pied des enfants, ce qu'on appelle les systèmes Pédibus.

Donc premier volet : développer une autre façon de se déplacer.

Deuxième volet, une autre façon de construire et d'habiter.

Nous avons c'est vrai, comme toutes les villes de France, des progrès à faire dans la construction neuve, qu'il s'agisse de bâtiments isolés ou de quartiers.

Peut-on me citer en France un seul éco-quartier qui mérite ce nom dans une seule ville de France ? Il n'y en a pas.

Ce n'est pas un sujet de satisfaction, mais nous ne sommes pas en retard. Il faut que nous soyons maintenant en première ligne.

Ce sera le cas de la Berge du Lac et ensuite de Bastide Niel. Nous avons pris la précaution dans ce cas précis de passer une étude à un bureau spécialisé pour qu'il nous dise ce que c'est qu'un cahier des charges d'un éco-quartier, non seulement en termes de maisons passives, mais aussi en termes de déplacements doux, en termes de collectes des déchets... Il y a tout un cahier des charges à élaborer. J'espère que nous serons prêts à l'été prochain avant le lancement de cette ZAC.

Et puis enfin, dans le domaine de la construction et de l'habitat il y a la rénovation du bâtiment ancien. Aucune ville n'a déclenché de véritable programme dans ce domaine. Nous attendons avec impatience les mesures du Grenelle de l'Environnement qui ont été annoncées pour aider les propriétaires à isoler leurs bâtiments et à les mettre aux normes du développement durable. Cela concernera les bailleurs sociaux au premier chef, mais aussi les propriétaires privés. Dès que le dispositif d'Etat sera prêt nous l'accompagnerons évidemment.

Troisième domaine : la consommation. Comment se comporter autrement aussi dans ce domaine de consommation. J'ai dit un mot tout à l'heure du tri sélectif. Il faut aussi en amont prévenir la production excessive de déchets et passer d'une société du jetable à une société du recyclable. Il ne suffit pas de l'inscrire dans un Agenda 21, il faut en convaincre les uns et les autres.

De ce point de vue les modes de consommation de produits alimentaires sont en train d'évoluer. Nous sommes confrontés à une demande croissante de petits marchés de proximité dans la ville. Je voyais samedi dernier celui de Gaviniès qui a été un grand succès. Nous allons essayer de les développer.

Quatrième grande thématique : se former et s'informer autrement. Nous allons développer dans les établissements scolaires ce que j'avais lancé lorsque j'étais Président de la Communauté Urbaine et qui s'est beaucoup développé depuis, c'est-à-dire les actions pédagogiques dans les écoles et les Agendas 21 dans les écoles. Nous travaillons aussi dans ce domaine avec les associations.

Séance du lundi 28 janvier 2008

Et puis, la formation et l'information ce sera la maison éco-citoyenne, d'abord dans sa préfiguration au Jardin Botanique dès cette année, et l'année prochaine dans le bâtiment des quais où nous trouverons un lieu d'informations. Il y a beaucoup de choses à diffuser. Beaucoup de nos concitoyens sont à la recherche de la bonne information pour isoler leurs fenêtres, pour poser un panneau solaire ou un panneau photovoltaïque.

Un lieu également de débat et de dialogue. Un lieu de rencontres et d'échanges. Un lieu aussi destiné aux enfants.

Voilà ce qui sera l'architecture générale – je parle sous le contrôle d'Anne WALRYCK – de notre Agenda 21. A ce moment-là la Ville de Bordeaux figurera parmi les villes les plus en pointe dans ce domaine.

Comme le rappelait tout à l'heure Hugues MARTIN qui s'était beaucoup engagé aussi dans ce combat, on est venu de l'extérieur regarder ce qu'était notre charte municipale. L'Association des Maires de France est venue en la personne de son président qui a passé une journée entière à Bordeaux et qui nous a chaudement congratulés en disant que c'était ce qu'il avait vu de mieux en matière de charte municipale sur les villes de France. Il s'en est d'ailleurs inspiré ensuite pour définir la charte qui a été proposée à l'ensemble des villes.

Voilà. Alors, entre le dénigrement systématique auquel nous avons assisté tout à l'heure en disant Bordeaux est nul, Bordeaux a 10 ans de retard, et puis une autosatisfaction dans laquelle je ne tomberai certainement pas, rien n'est parfait, rien n'est terminé, tout est en chemin. je pense qu'il y a place pour un jugement objectif. Bordeaux a beaucoup avancé dans ce domaine. Nous avons tout lieu d'en être fiers.

(Applaudissements)